



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

## Délibération n° 25-93 Conseil d'Administration du 27/11/2025

### Autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

#### Pilotage et Ressources Internes « finances »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	19
• Pouvoirs :	11
• Suffrages exprimés :	29
• Votes POUR :	29
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration que, afin de ne pas trop retarder certains investissements, le Centre de Gestion souhaite réaliser des dépenses d'investissement courantes dès le mois de janvier conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet, sur autorisation de l'organe délibérant et en l'absence d'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés dans le tableau ci-dessous, seront inscrits au budget 2026 lors de son adoption.

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2025 s'élèvent au total à 473 181.00 €, non compris le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ».

Sur la base de ce montant, les autorisations seraient les suivantes :

Imputations budgétaires	BP 2025	Autorisations 2026
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		
2051 - Concessions et droits similaires	73 000 €	18 250 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		
21351 - Aménagements constructions-Bâtiments publics	55 000 €	13 750 €
21578 - Autre Matériel technique	7 000 €	1 750 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	11 500 €	2 875 €
21828 - Autres matériels de transport	60 000 €	15 000 €
21838 - Autre matériel informatique	190 681 €	47 670 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	60 000 €	15 000 €
2185 - Matériel de téléphonie	13 000 €	3 250 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	3 000 €	750 €
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>473 181 €</b>	<b>118 295 €</b>



**Maria CARRÉ ne prenant pas part au vote, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :**

**AUTORISENT**

- l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026 selon le tableau ci-dessus.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20251203-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-12-2025

Publication le : 03-12-2025

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN